

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 15 octobre 2019, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur l'affaire figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 9 octobre 2019.

Membres en exercice : 52

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN (Maire), M. DEGRENNE (Maire délégué), Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme LE GUIFFANT, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, M. ORHANT, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, Mme MALIDOR, Mme COURDAVAULT, M. BRAULT, M. SEGARD .

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. LAGREE (pouvoir à M. HELLIO), Mme PARIS (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme DESRAME (pouvoir à M. BOBIGEAT), M. BRUNET (pouvoir à Mme MEAL), Mme LAISNE (pouvoir à M. de BELLEVUE), Mme MISSIR (pouvoir à M. FORGET), Mme BRIEC-LAME (pouvoir à M. BRAULT), M. BARBE (pouvoir M. GOMBERT), M. de POMMERAU (pouvoir à Mme COURDAVAULT).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. LE ROUX, Mme CARRE-FAIRIER, Mme RIO.

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose M. SACHET comme secrétaire de séance.

M. SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

M. le Maire précise que l'affaire n°2, relative à l'adhésion au réseau de bibliothèques de Dinan Agglomération, est reportée à la séance suivante. Des précisions devant, en effet, être apportées par Dinan Agglomération avant le vote de cette délibération.

M. le Maire indique également qu'une question écrite sur l'avenir de l'hôpital sera posée par le groupe OPP'DINAN ! en fin de séance.

Le relevé de décisions de la séance du 12 septembre 2019 est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire donne quelques informations sur l'actualité municipale.

M. le Maire informe les élus de la réouverture complète du parking du centre historique, à partir du 16 octobre au soir et remercie l'ensemble des entreprises pour leur efficacité, le parking étant ouvert deux mois plus tôt que prévu. 60 places de stationnement sont ainsi récupérées. M. le Maire rappelle le montant du sinistre, 812 000 € dont 746 471€ de travaux, 65 912 € en perte d'exploitation et 80 000 € de travaux de modernisation. L'origine du sinistre étant criminelle, l'essentiel des dépenses est pris en charge par les assurances.

Concernant le sinistre de la Maison de la Mère Pourcel, le parapluie est posé. Le dossier suit son cours.

Les travaux du quartier de la Gare avancent, les rues seront ouvertes à la circulation fin octobre. Les arbres seront bientôt plantés.

M. le Maire félicite ensuite Philippe GAUTIER, organisateur du Festival Films courts, pour l'édition qui s'est déroulée du 10 au 12 octobre. Le festival qui a attiré plus de 1 500 personnes a été, une nouvelle fois, une réussite et participe ainsi au rayonnement de la Ville.

M. le Maire annonce ensuite que la Ville a obtenu dernièrement le « Label Ville et Métiers d'Art ». Ce label, obtenu pour cinq ans, vise à favoriser le développement et la transmission de savoir-faire des artisans d'art. Pour rappel, sept artisans d'art rare sont installés à Dinan. Deux villes en Bretagne ont été retenues, Pont-Scorff et Dinan.

M. le Maire donne enfin les tendances de la fréquentation estivale dans les monuments :

- Château : augmentation de 53 % de la fréquentation et de 70 % des recettes (par rapport à 2018)
- Tour de l'horloge : augmentation de 41 % de la fréquentation et de 42 % des recettes
- Abbaye : augmentation de 6 % de la fréquentation
- Musées Yvonne Jean Haffen : augmentation de 15 % de la fréquentation

L'ordre du jour est ensuite abordé.

AFFAIRE N° 1 - FINANCES – Adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

- 1) D'adhérer gratuitement à la Centrale d'Achat du Transport Public ;
- 2) D'autoriser M. le Maire à signer la convention associée.

L'intervention de M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 2 – MUSEES - Demande de subvention pour l'exposition « Et vous, êtes-vous plutôt crêpe ou galette ? » - Programme européen LEADER/FEADER

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'approuver le projet d'exposition ;
2. De valider le plan de financement prévisionnel « action locale » et le calendrier de l'opération ;
3. De demander à bénéficier de l'aide européenne au titre du programme européen LEADER/FEADER 2014-2020 de Dinan Agglomération, et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Dinan Agglomération ;
4. D'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de la subvention LEADER/FEADER.

La discussion entre M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 3 – AFFAIRES IMMOBILIERES - Aménagement du quartier de la gare - Acquisition de parcelles appartenant à la SNCF

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'acquérir, selon le plan de division présenté, la parcelle AB 183, 184a et 185c auprès de la SNCF, pour une somme de 61 400 euros. Tous les frais d'actes relatifs à cette cession étant à la charge de la commune ;
2. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire.

La discussion entre M. FORGET, Mme MIEL-GIRESSE, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 4 – IMMOBILIERES – Rue du Bas Bourgneuf – Cession de parcelles entre la commune de Dinan et la SCI Saint Jean (parcelles AV n°162, n°179 et 123 AE 8,9 et 10)

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'acquérir, à l'euro symbolique, auprès de la SCI Saint Jean les parcelles AV n°162, n°179 et n°123 AE 8,9, 10, d'une superficie totale de 449 m² ;
2. D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente. L'ensemble des frais liés à cette opération étant à la charge de la commune de Dinan.

AFFAIRE N° 5 – URBANISME – Prospection foncière et immobilière

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 42 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, M. BRAULT, Mme BRIEC-LAME, M. SEGARD) d'autoriser M. le Maire à

effectuer toutes démarches nécessaires à l'acquisition de terrains ou de bâtiments permettant de répondre aux objectifs précédemment énoncés, étant entendu que ces acquisitions devront obligatoirement être validées par le conseil municipal :

- Soit par voie amiable
- Soit par exercice du droit de préemption urbain en liaison avec Dinan Agglomération, titulaire de ce droit sur son territoire.

La discussion entre M. de BELLEVUE, M. FORGET, M. TOUMINET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 6 – URBANISME - Dénomination de la voie desservant le lotissement « La Saudrais »

Rapporteur : M. GOMBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de dénommer la voie qui dessert le lotissement « La Saudrais » : ***rue de la Saudrais***.

AFFAIRE N° 7 – URBANISME - Restauration d'un immeuble sis 4 rue de la Mittrie - Demande de subvention de Mesdames DUBOIS

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'accorder à Mesdames DUBOIS une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € dans le cadre des travaux de restauration de l'immeuble du 4 rue de la Mittrie.

Cette somme sera inscrite au budget principal 2020 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

La discussion entre MM. DERU, M. BADOUAL, M. BOBIGEAT, M. PASINO, M. FORGET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 8 – URBANISME - Mise à disposition du logiciel du droit des sols de Dinan Agglomération et partenariat entre les services instructeurs de Dinan Agglomération et de la commune de Dinan

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver, pour l'année 2019, le principe de facturation à la commune des prestations issues de la mise à disposition d'un logiciel de gestion du droit des sols et de son module cartographique ;
2. D'approuver, dans ce cadre, la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre Dinan Agglomération et la commune ;
3. D'autoriser M. le Maire à signer la convention qui est applicable depuis le 1^{er} janvier 2019.

AFFAIRE N° 9 – RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de recours aux contrats aidés dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le recours aux contrats « parcours emplois compétences » dès lors qu'un besoin sera identifié au sein des services et qu'une personne pourra être recrutée via ce dispositif ;
2. D'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements ;
3. D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

QUESTION ECRITE du GROUPE OPP'DINAN !

Rapporteur : M. FORGET

"Comme bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens, nous nous réjouissons de la reprise des accouchements à la maternité de Dinan intervenue le 1er octobre ; grâce au recrutement et à l'arrivée d'une nouvelle équipe d'anesthésistes la sécurité des soins et interventions est bien assurée. Bien évidemment nous souhaitons que ces nouvelles dispositions soient suivies d'autres bonnes nouvelles (recrutement de gynécologues-obstétriciens, médecins urgentistes...) qui garantiront dans la durée la permanence et la qualité des soins.

Toutefois quelques aspects de la situation nécessitent quelques éclaircissements pour nous rassurer complètement à savoir :

- *La nature et la durée du contrat des médecins anesthésistes recrutés récemment ?*
- *La réalité des recrutements de médecins gynécologues-obstétriciens et de médecins urgentistes ?*

Par ailleurs, dans la presse (Ouest-France du 3 octobre), Madame Anne Le Gagne (présidente de la Commission Médicale de l'Établissement) et Monsieur François Cuesta (directeur du Groupement Hospitalier Territorial) dressent le bilan du fonctionnement du dispositif mis en place cet été entre Dinan et Saint Malo.

À la question de savoir si "cette organisation (accouchements à St Malo) ne pourrait pas perdurer dans le temps?" Monsieur Cuesta répond : "Il faut pour cela un projet médico-soignant partagé entre les deux hôpitaux. On va laisser la feuille de route se poursuivre, que les médecins définissent un projet médical de qualité et de sécurité, avec une gradation des soins dans le territoire. Il faut laisser le temps pour que les choses mûrissent et elles vont se faire"

Cette déclaration n'est pas faite pour nous rassurer.

En effet, le directeur du GHT ne prend pas soin de rappeler la nécessité (et la décision de l'ARS) de l'existence de deux "maternités accouchantes" sur le territoire. Il laisse entendre que -si les médecins le souhaitent- l'organisation provisoire mise en place cet été pourrait être adoptée de manière pérenne.

Ces déclarations font écho avec l'interview du Docteur Pascale Le Pors-Lemoine, gynécologue-obstétricienne (Le Télégramme du 6 octobre) qui "milite" pour la fermeture de la maternité de Dinan.

Monsieur le Maire, en tant que Président du Conseil de Surveillance, vous disposez des informations complètes sur ce dossier. Nous souhaitons que vous apportiez des réponses précises à ces questions qui préoccupent au plus haut point bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens. »

La réponse de M. le Maire à cette question figurera en son entier au sein du procès-verbal.

La séance est levée à 21h30.